

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos au lieu ordinaire de ses séances, suite à convocation en date du 18 mai 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ - Guillaume BOHACZ – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Vincent FRÉMEAUX - Bernard HUREZ - Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Laëtitia SOUFFLET.

Etaient absents excusés : Mme Agnès LECLERCQ-MESTDAGH.

Procurations : Mme Agnès LECLERCQ-MESTDAGH à Mr Thierry LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain PARSY, maire sortant, qui a procédé à l'appel nominal des présents.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Emma PORTIER

Le Conseil a choisi pour assesseurs : Mme Myriam DELVALLÉE et M. Thierry LEMAIRE.

### **REMISE DE LA LISTE DES AFFAIRES EN COURS PAR LE MAIRE SORTANT**

Sous la présidence de Monsieur Alain PARSY, maire sortant, lecture est faite de sa liste des affaires en cours et en a remis un exemplaire à chacun des membres du conseil.

#### **Affaires en cours mairie d'Haynecourt**

#### **(Document remis le 23 mai 2020 à 14h00 en début de réunion d'installation du nouveau conseil municipal)**

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Procédure en cours d'instruction. Reprise du garage Bezé ; Aménagement de l'arrière de l'ancien presbytère (logement Berger). Aménagement des pistes et alvéoles. Les 3 anciens conseillers, ici présents, sont parfaitement au courant de l'avancement du dossier ;
- Logements 274 et 276 rue de Bourlon : Problème lié à la location et aux impayés qui a été évoqué lors d'une réunion précédente. L'étude notariale Hervois à Cambrai a estimé le bien et a conseillé une division parcellaire pour un rapport plus conséquent ;
- Logement au 63 rue de la Croix (Marie-José Berger) fait l'objet d'impayés (ordures ménagères 2019 et loyers, soit 1 432,29 €). De plus, un lierre a pris de l'ampleur à l'avant de la maison sur le mur de la propriété de Madame Rigault Claudine. Il est urgent de faire le nécessaire, visible de la rue ;
- Devis de l'entreprise Leroy signé pour la sacristie. Isolation, Placoplâtre et chauffage ;

- Demande aide exceptionnelle CCAS de Madame BEAUMONT Roselyne suite au décès dernièrement de son fils Eric Farez de 29 ans ;
- Des dégâts ont été commis sur terrain omnisports et près du poste de gaz sur les pistes (graffitis dans l'abri et sur panneaux) : En raison de la crise sanitaire, la plainte n'a pu être encore déposée ;
- Panneaux tombés et cassés : un panneau « scolaire » à l'entrée du chemin du Riot Del Val et un panneau « stop » à la sortie des pistes au poste de gaz en bordure du Chemin Communal n°5 ;
- Travaux Noréade : Alimentation du château d'eau par une nouvelle canalisation venant de la route Cambrai-Douai et qui traversera les rues de la Croix et de Bourlon. Les entreprises sont arrivées pour le moment au niveau de la rue d'Oisy. La suite des travaux sera poursuivie ultérieurement.
- Sécurisation de la traversée du village relatif à la circulation : L'étude effectuée par le Conseil Départemental a été présentée aux membres du conseil municipal et au collectif mené par Monsieur Leclercq Michel, habitant d'Haynecourt. Le cabinet ATC s'est proposé d'aider la commune pour les demandes de subventions au titre des amendes de police ;
- Un constat d'huissier effectué par Maître Morio en présence du cabinet de géomètres experts a été effectué pour le constat d'occupation et d'infractions relatives à l'urbanisme sur les pistes et alvéoles. Cela concerne les entreprises Mazy, Théron et Hurez :
  - o L'entreprise Mazy s'est appropriée un terrain communal, à savoir une bande herbeuse qui se trouve derrière son hangar en bordure de la piste, en terrassant avec du ternaire en lieu et place de la partie végétalisée. Disparition des bornes de limite de propriété de la commune, lors de l'implantation de son nouveau bâtiment, ce qui constitue un délit pénal. Destruction du bois à côté du terrain omnisports en détériorant la bande herbeuse autour de l'alvéole (baraque des chasseurs). L'alvéole, propriété de la commune, est occupée par cette entreprise ;
  - o L'entreprise Théron a fait disparaître des bornes de limite de propriété dans sa pâture située dans le centre du village près de la salle du Mille-Clubs. Elle occupe trois alvéoles ainsi que la bande herbeuse d'une quinzaine mètres le long de la piste qui appartient à la commune ;
  - o L'entreprise Hurez occupe une alvéole, côté bois. Dépôt d'engins agricole, déchets divers, ...
- Salle polyvalente, dossier en cours : Le permis de construire agréé par l'Etat a fait l'objet d'un recours des familles Théron - Pattin - Gustin. Le Tribunal Administratif doit se prononcer. La commune a reçu 90 000 € en mars 2020 sur les 300 000 € de la subvention du Conseil Départemental. Les appels d'offres les mieux disant ont été validés et les entreprises sont en attente pour commencer le chantier ;
- Ancienne mairie école au 1 rue de Bourlon : La directrice de l'école municipale est en attente de l'aménagement de la bibliothèque scolaire au rez-de-chaussée. Il reste des aménagements à effectuer à l'étage, notamment dans les salles de rangement et dans celle pouvant faire fonction de salle de réunion ;
- Le site Internet de la commune a été structuré et géré bénévolement par Isabelle Parsy, épouse du maire. Pour poursuivre le travail, il y a lieu de prendre contact avec la CAC qui donnera les consignes, comme celles qui avaient été fournies à Madame Parsy. Cette dernière était la rédactrice de la gazette créée en 2014 (30 éditions en 6 ans) et du livret d'accueil aux nouveaux arrivants ; ce document peut être modifié ... ;
- L'aménagement du chemin du Riot Del Val va permettre la vente des deux terrains communaux de 400 m2 environ pour une valeur totale de 80 000 € environ ce qui va permettre un retour quasi intégral de la dépense d'aménagement de cette nouvelle rue ;
- Reprise de l'école le lundi 1/6/2020 ? : Décision à prendre rapidement pour prise d'un arrêté de reprise ou de prolongation de fermeture. Réunion avec les maires de Sancourt et Blécourt dès le lundi 25/5 pour la constitution du nouveau bureau RPI ;
- Les employés communaux (Patrice Apchain et Sandra Grassart) sont arrêtés en raison de la crise du COVID 19. A voir avec la secrétaire pour les conditions de reprise ;

- Madame Muriel Welkamp est secrétaire remplaçante pour l'instant. A voir pour le retour de Laetitia, physiquement au secrétariat ou en télétravail ;
- Le club de foot de l'USBHE (Union Sportive Bourlon-Haynecourt-Epinoy) a évolué en Sporting Club Osartis (SCO) ;
- Le cahier des charges pour la gestion des pistes et alvéoles pourra être repris en fonction de l'évolution du PLU ;
- Livraison par la SARL Buissart de la dotation en fleurs de la CAC le lundi 25 mai en journée.
- Le compte rendu du 2 janvier 2020 n'a pas été signé par certains conseillers dont certains sont membres du nouveau conseil municipal. Ils pourront le faire quand bon leur semble ;
- Le compte-rendu du 7 mars dernier est disponible pour la signature des anciens conseillers ;
- Il est de tradition que le récolement des archives soit effectué ultérieurement et contradictoirement entre l'ancien et le nouveau maire. Donc je reste à votre disposition
- Le nouveau maire verra avec la secrétaire pour récupérer les clefs des bâtiments, les codes d'accès de l'école, et de la mairie, de l'armoire forte, du photocopieur, des ordinateurs. Par contre tous ces codes devront être modifiés très rapidement.
- Le téléphone portable du maire a été déposé à la secrétaire. Celui-ci pourra être remis après l'élection au nouveau maire.

Monsieur Alain PARSY, maire sortant, a cédé sa place à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ, le plus âgé des membres du conseil et déclare la séance ouverte.

## ÉLECTION DU MAIRE

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président a invité le conseil à procéder, au scrutin tenu secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : (Article L66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

	NOM	LETTRES	CHIFFRES
Ont obtenu :	Mr Bernard HUREZ	Dix voix	10
	M. ....	.....voix	.....

Monsieur Bernard HUREZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

## DÉSIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire, après son élection et lecture des articles L 2122-4, L2122-5, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales propose aux membres du conseil municipal, de délibérer sur le nombre des adjoints à élire.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Maire invite le conseil à procéder, au scrutin tenu secret et à la majorité absolue des suffrages, à désigner le nombre d'adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
(Article L66 du code électoral)

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

	NOMBRE	LETTRES	CHIFFRES
Résultats :	3 adjoints .....	Onze voix .....voix	11 .....

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité de porter le nombre d'adjoints à trois (3).

## ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard HUREZ, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
(Article L66 du code électoral)

Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6

	NOM	LETTRES	CHIFFRES
Ont obtenu :	Mr Vincent FRÉMEAUX	onze voix	11
	M. ....	.....voix	.....

Monsieur Vincent FRÉMEAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint.

## ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard HUREZ, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1  
(article L66 du code électoral)  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

	NOM	LETTRES	CHIFFRES
Ont obtenu :	Mr Guillaume BOHACZ	dix voix	10
	M. ....	.....voix	.....

Monsieur Guillaume BOHACZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint.

## ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr Bernard HUREZ, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : (article L66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

	NOM	LETTRES	CHIFFRES
Ont obtenu :	Mme Caroline SOLIGNAT	dix voix	10
	M. ....	.....voix	.....

Madame Caroline SOLIGNAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjointe.

### LECTURE DE LA CHARTE DES ÉLUS

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture de la Charte des Élus, remet à l'ensemble du conseil municipal les documents suivants :

- Charte de l'Élu Local ;
- Les articles L 2123-1 à L 2123-35 ;
- Les articles R 2123-1 à R 2123-22-3 et D 2123-22-4 à D 2123-28.

### QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal fixe la date de la prochaine réunion qui sera le vendredi 29

mai 2020 à 18h30.

La séance est levée à 16 H 30